DU 03 AU 10 DÉCEMBRE 2026



Du 3 au 10 décembre 2026, les agent·es du Département de l'Hérault, comme tous et toutes les agent·es publics, titulaires et contractuel·les de toutes les fonctions publiques, éliront leurs représentant-es au Comité Social Territorial (CST), aux Commissions Administratives Paritaires (CAP pour les fonctionnaires) et à la Commission Consultative Paritaire (CCP pour les agent-es, contractuel-les dont les Assistant.es familiaux.ales).

Pour la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (F3SCT) il n'y a pas de scrutin direct. Les représentant-es seront désigné-es sur la base des résultats au CST.

SALAIRES
SERVICES PUBLICS
CARRIÈRES
CONDITIONS DE TRAVAIL
EGALITÉ PROFESSIONNELLE
ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Le CST et la F3SCT sont les instances de concertation et de négociation pour toutes les questions relatif au collectif : organisation et fonctionnement des services, conditions de travail, hygiène et sécurité, formation, prévention des risques psycho-sociaux et moyens donnés aux services par les élus-employeurs. **Les CAP et CCP sont des instances d'information et de défense individuelle,** les CAP pour les agent·es titulaires ou stagiaires, la CCP pour les agent·es contractuel·les.

Dans ces deux instances, vos représentant·es vous informent sur votre situation et vos droits et émettent des avis sur votre situation administrative et différents sujets (prolongation de stage, refus de temps partiel…).

Voter, tout comme se syndiquer, c'est essentiel pour renforcer la Fonction publique et les services publics, défendre nos droits, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, lutter contre les discriminations et garantir l'égalité d'accès au service public pour toutes et tous.

Ces élections sont importantes, tout au long de leur mandat, les élu·es FSU du Département vous ont informé.es, défendu·es, rencontré.es et vous ont rendu.es compte régulièrement de leurs actions et revendications.

Depuis sa création dans la collectivité fin 2015, la FSU Territoriale de l'Hérault porte un syndicalisme de défense des intérêts des agent·es titulaires comme contractuel·les, mais aussi des retraité·es, des chômeurs et des précaires. Un syndicalisme solidaire des plus vulnérables. Un syndicalisme démocratique et participatif tant vis-à vis des adhérent·es que des salarié·es.

VOTER FSU À CES ÉLECTIONS C'EST PARTICIPER AUX CHOIX QUI SERONT FAITS AU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT TOUT EN DONNANT DU SENS À VOTRE ENGAGEMENT.

Uni·es pour agir

LA FSU TERRITORIALE HÉRAULT

Section FSU des personnels du conseil départemental de l'Hérault
Hôtel du Département - Mas d'Alco - 1977 Avenue des moulins - 34087 Montpellier Cedex 4 - Alco Bureau 3136.
07.83.83.77.65 04.67.67.77.04 (Alco) fsu@herault.fr **https://www.snuter34fsu.fr/**

F.S.U.
Engagé·es au quotidien